



CSE du 10 décembre 2020 Déclaration liminaire de la FSU

Ce CSE se déroule une semaine après la publication des résultats de l'enquête auprès des personnels et des parents d'élèves que la FSU a commandée à l'institut IPSOS. Celle-ci met en avant l'écart qui n'en finit pas de se creuser entre les intentions ministérielles et les attentes réelles des personnels.

Les enseignant-es estiment à 69% que les réformes de Jean-Michel Blanquer sont au mieux inutiles pour les élèves et pour 68 % d'entre eux elles vont plutôt dans le mauvais sens. 73 % trouvent que ces réformes aggravent leurs conditions de travail. Le sondage dessine le portrait d'une communauté éducative qui s'estime d'autant plus malmenée qu'elle a une haute idée du rôle de l'école et de l'utilité sociale des métiers de l'éducation. Si ce rejet global était connu chez les militant-es syndicaux-les, il s'avère en fait que les non syndiqué-es ont un regard plus sévère sur la politique éducative menée par le ministère.

C'est dans ce climat de défiance que le ministère annonce des premiers éléments concernant l'éducation prioritaire. Sa volonté de mettre en place des contrats locaux d'accompagnement assortis d'objectifs pédagogiques et d'allocation de moyens nourrit les plus vives inquiétudes de la FSU. Elle y voit le risque d'augmenter toujours plus les inégalités territoriales, de déroger aux droits des personnels et de renforcer les aspects injonctifs du pilotage des établissements éligibles. De plus, cela signifie de fait le refus d'intégrer dans la carte de l'éducation prioritaire les lycées généraux, technologiques et professionnels et les écoles orphelines.

Sur l'ensemble des dossiers (réformes, formation des enseignant-es, développement de l'apprentissage, rémunérations des personnels de l'éducation nationale...), le ministre poursuit ces pseudos-concertations qui s'apparentent plus à des opérations de communication pour faire passer sa vision libérale de l'éducation qu'à un véritable souci de prise en compte des demandes des personnels. Pour la FSU, la politique du ministre est très largement rejetée par les personnels car elle confirme le retour à une forme d'élitisme appuyée sur un tri social et un renforcement des inégalités.

Comme elle l'a déjà demandé lors de la dernière réunion du CTMEN, la FSU demande que toute la lumière soit faite sur les soupçons de création d'un syndicat, créé de toute pièce par le ministre en vue de manipuler la démocratie lycéenne. Si les faits étaient avérés, il s'agirait, là encore, d'une nouvelle marque du mépris pour les organisations syndicales, et plus largement pour les corps intermédiaires, qui caractérise la pratique du pouvoir depuis 2017.

Cette situation de rejet et de discrédit fort du ministre exprimée par l'ensemble de la communauté éducative interroge, pour la FSU, sa crédibilité à continuer d'être l'interlocuteur des personnels et sa capacité à engager une réelle politique éducative dans l'intérêt de toutes et tous.

En tout état de cause, la FSU appelle les personnels à poursuivre les mobilisations et à préparer une grève nationale le mardi 26 janvier pour exiger des créations de postes, une autre politique éducative, le dégel du point d'indice couplé à des mesures significatives de valorisation des salaires et des carrières dans l'éducation.

Sur les Textes de ce jour :

Concernant le point 1 de l'ordre du jour, si des expériences plus participatives comme la convention citoyenne pour le climat peuvent contribuer d'un renouveau démocratique, la consultation et la prise en compte des revendications des corps intermédiaires que sont les organisations syndicales reste un pilier incontournable de la vie démocratique. La FSU regrette ainsi de ne pas avoir été consultée ni par la convention citoyenne pour le climat, ni par le Conseil supérieur lors du renforcement des programmes en matière de développement durable. Elle regrette aussi que ses amendements présentés en juin au CSE n'aient pas été davantage repris par le ministère, malgré le soutien très majoritaire du CSE. En dépit de ces réserves, la FSU votera pour un texte qui, dans ses grandes lignes, n'est pas contraire à ses mandats.

Concernant le point 2 à l'ordre du jour, même si l'introduction d'un-e expert-e afin d'intégrer la prise en compte des situations de handicap, de l'accessibilité et de la conception universelle dans l'appréciation de la qualité du référentiel de compétences, nous parait aller dans le bon sens, il nous semble que ces problématiques relèvent aussi, voire plus, de la formation et des modalités d'évaluation mises en œuvre notamment par les ministères certificateurs. De plus, ce décret pose un certain nombre de questions sur le fonctionnement des CPC et de la commission de la certification professionnelle de France compétences, qui rappelons-le, exclut certaines organisations syndicales comme la FSU. C'est pour cela que nous nous abstiendrons sur ce texte.